

2 - LOCATION DES SALLES

Pour les associations ifoises, la Ville propose 2 jours gratuits par an sur l'ensemble des salles payantes (F. Mitterrand, Jules Verne et salle de convivialité du gymnase A.Milliat). Au-delà, l'utilisation est payante. Les réunions internes et Assemblées Générales sans repas seront organisées dans la mesure du possible en dehors des salles F. Mitterrand et Jules Verne.

Toute association ifoise n'ayant pas sollicité de subvention au titre de l'année en cours devra, pour bénéficier du tarif « associations » et/ou des deux gratuits par an, présenter les documents afférents au fonctionnement de l'association (déclaration en Préfecture, statuts, budget, compte-rendu d'activité...).

SALLE FRANÇOIS MITTERRAND

DEMANDEURS		TARIFS		
		Week-end 2 journées	Week-end 1 journée et jours fériés	1 journée en semaine
Particuliers, Associations,	Ifois	600 €	300 €	210 €
	Extérieurs	904 €	600 €	305 €
Sociétés	Ifois	622 €	311 €	218 €
	Extérieurs	939 €	622 €	316 €
Etablissements scolaires (Spectacles)				Gratuit (1 utilisation par an)
Personnel communal (1 seule mise à disposition par an sur l'ensemble des salles. Réunion à caractère personnel à but non lucratif).		296 €	147 €	102 €
Administrations			600 €	305 €
Assemblée de copropriétaires organisée par un syndic			300 €	210 €
Groupe à vocation politique ou syndicale (2 gratuits / an, au-delà utilisation payante)			300 €	210 €
Inhumation exclusivement réservé aux ifois, selon la disponibilité de la salle				Gratuité

CONDITIONS S'APPLIQUANT A L'ENSEMBLE DES OCCUPANTS

DEMANDEURS		TARIFS		
		Week-end 2 journées	Week-end 1 journée et jours fériés	1 journée en semaine
Chauffage (facturation du 15 octobre au 15 avril)		50 €	25 €	25 €
Caution de location : Pénalités en cas de dégradations des locaux, du mobilier, du matériel de cuisine, non restitution des clés... En cas d'incident, la facturation sera effectuée sur la base d'un devis et la caution sera retournée après paiement de la facture.		500 €		
Caution pour l'entretien des locaux : En cas de ménage non conforme, il sera demandé au locataire de régler la remise en état des locaux. La facturation sera effectuée sur la base de 25 € de l'heure (comprenant le coût de l'agent d'entretien et des produits d'hygiène). La caution sera retournée après paiement de la facture.		200 €		

En cas d'annulation

- 1) Pour l'ensemble des occupants, sauf associations : le versement d'arrhes à la réservation (30% du montant de la location) restera acquis à la collectivité en cas d'annulation moins de trois mois avant la date de location.
- 2) Pour les associations (lorsqu'elles bénéficient de la gratuité) : un préavis de 30 jours calendaires sera exigé. Passé ce délai, une pénalité de 17 € sera demandée.

SALLE DE SPORT JULES VERNE		
DEMANDEURS		TARIFS - Journée
Particuliers, Associations,	Ifois	105 €
	Extérieurs	194 €
Sociétés	Ifois	109 €
	Extérieurs	202 €
Personnel communal (1 seule mise à disposition par an sur l'ensemble des salles. Réunion à caractère personnel à but non lucratif).		61 €
Assemblée de copropriétaires organisée par un syndic		102 €
Groupe à vocation politique ou syndicale (2 gratuités / an, au-delà utilisation payante)		190 €
CONDITIONS S'APPLIQUANT A L'ENSEMBLE DES OCCUPANTS		
Chauffage (facturation du 15 octobre au 15 avril)		19 €(journée)
Caution de location : Pénalités demandées en cas de dégradations des locaux, du mobilier, du matériel de cuisine, non restitution des clés... En cas d'incident, la facturation sera effectuée sur la base d'un devis.		200 €
Caution pour l'entretien des locaux : En cas de ménage non conforme, il sera demandé au locataire de régler la remise en état des locaux. La facturation sera effectuée sur la base de 25 € de l'heure (comprenant le coût de l'agent d'entretien et des produits d'hygiène). La caution sera retournée après paiement de la facture.		150 €